1re tour



REPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

3e CIRCONSCRIPTION (2e, 3e et 4e Cantons de Toulon)

CANDIDATURE

Jean BARTOLINI

REMPLAÇANT EVENTUEL : **Pierre MARINACCE**

présentée par le **PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS**

Electrices, Electeurs,

Le 23 novembre vous êtes appelés à élire votre représentant à l'Assemblée Nationale, cette élection se situe dans un moment particulièrement difficile pour la classe ouvrière et le peuple de notre pays.

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter. La crise économique menace. Réductions d'horaires et début de chômage frappent les travailleurs. En Algérie, la guerre s'éternise.

Le Parti Communiste Français, considère que la domination des capitalistes est la cause profonde de la misère, du colonialisme et de la guerre et que la seule solution complète de ces problèmes, c'est le socialisme.

Par la socialisation des grands moyens de production et d'échange, le socialisme met fin à l'exploitation du travail d'autrui, il supprime pour toujours les causes des crises économiques et des guerres, il donne à l'humanité la complète jouissance des richesses de la nature, du travail de la science.

Cependant, il est possible, dès maintenant, de réaliser une politique répondant aux exigences des travailleurs et de la nation.

Depuis dix ans, la production par ouvrier a augmenté de 10 %, apportant au grand patronat des profits fabuleux.

Le grand capital peut donc payer les frais d'une politique de progrès social.

Depuis dix ans, de l'Indochine à l'Algérie, les guerres coloniales ont ruiné le budget de la France et empêché tout progrès.

Par la négociation, la guerre en Algérie peut finir.

Certes, la Constitution adoptée le 28 septembre a diminué considérablement le rôle de la prochaine Assemblée Nationale.

Le système électoral a pour but de réduire la représentation des travailleurs manuels et intellectuels de la ville et de la campagne. il sera donc plus difficile que par le passé de défendre au Parlement les revendications de la population laborieuse.

Pour dresser un barrage efficace à l'avance des forces réactionnaires, pour réduire les effets d'un pouvoir dictatorial, pour défendre pied à pied les intérêts des petits contre les gros, pour jeter les bases du regroupement indispensable de tous les républicains, il est nécessaire de voter en masse pour assurer la présence d'un groupe communiste important à l'Assemblée Nationale.

Les députés communistes s'appuieront constamment sur la volonté populaire exprimée par les organisations et groupements ouvriers et démocratiques.

Tout en poursuivant son action pour la révision démocratique de la Constitution par le peuple souverain, le Parti Communiste considère qu'il est possible de réaliser le programme de justice sociale et de salut national suivant :

1. — RELEVEMENT du NIVEAU de VIE des MASSES POPULAIRES.

Par l'augmentation des salaires, traitements, retraites, pensions et prestation familiales.

Retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, création d'une véritable assurance-chômage aux frais du patronat.

Aide aux petits et moyens paysans, ainsi qu'à l'artisanat, au petit commerce et à la petite entreprise, menacés par les monopoles.

2. — PAIX en ALGERIE.

Par la négociation avec ceux contre qui la France se bat, et établir avec l'Algérie comme avec tous les peuples coloniaux — y compris la Guinée — des rapports nouveaux fondés sur l'indépendance, l'égalité des droits et avantages mutuels.

3. — POLITIQUE EXTERIEURE d'INDEPENDANCE FRANÇAISE et de PAIX.

Fondée sur la coopération pacifique avec tous les peuples sans exclusivité, l'arrêt des expériences atomiques, de la remilitarisation de l'Allemagne et de la course aux armements.

4. — REDUCTION des DEPENSES MILITAIRES et REFORME DEMOCRATIQUE de l'IMPOT FRAPPANT le GRAND CAPITAL et les PROFITEURS de GUERRE, AFIN :

— De donner à l'industrie et à l'agriculture, à la technique, à la recherche scientifique, et à la culture les moyens nécessaires à la grandeur française ;

— De donner aux familles et à l'enfance des logements à des prix accessibles et tout ce qui permet d'assurer la santé physique et morale.

5. — GARANTIE de l'AVENIR de la JEUNESSE.

Par la réforme démocratique et laïque de l'enseignement, la création des emplois nécessaires à la jeune génération, des équipements sportifs, l'aide aux jeunes et futurs jeunes ménages.

6. — RESTAURATION de la REPUBLIQUE et CONSTRUCTION d'une DEMOCRATIE RENOVEE.

— Par l'abrogation des ordonnances prises en violation de l'article 66 de la nouvelle Constitution ;

— Par la défense et l'élargissement des libertés démocratiques : liberté d'opinion, libertés syndicales, liberté de la presse et de réunion.

— Par le contrôle du peuple sur ses élus ;

— Par une large autonomie communale et départementale.

Car il n'y a pas de grandeur française sans une véritable démocratie.

Sur le plan de la Circonscription et du département, notre Candidat s'engage à défendre le programme suivant :

DEFENSE DE L'ARSENAL ET DU PORT DE TOULON.

Opposition à toute aliénation du patrimoine National par le secteur privé.

Ouverture d'un secteur parallèle de fabrications civiles afin d'assurer le plein emploi de personnel et l'embauche de nombreux ouvriers, développer la formation professionnelle,

augmenter le nombre d'apprentis formés par le Centre d'apprentissage de l'Arsenal.

Cela permettra le développement économique de TOULON et de ses environs.

OUVRIERS DES ARSENAUX.

Application intégrale et défense du décret du 22 mai.

Lutter contre tout licenciement, toute réduction d'horaire entrainant une perte de salaire.

Intégration au Statut des ouvriers en régie directe et paiement immédiat du bordereau « Marine ».

METALLURGISTES.

Parité de leurs salaires, avec ceux de la région parisienne.

FONCTIONNAIRES.

Pas de rémunération inférieure à 40.000 francs.

Fixation du traitement de base à 240.000 francs.

RETRAITÉS.

Amélioration de la loi du 2 août 1949 et celle du 20 septembre 1948.

E. D. F.

Défense du Statut et paiement des 11 % d'augmentation des salaires résultant de l'accord de 1957.

CHEMINOTS.

Augmentation de salaires et retraites, en particulier les 11 % promis depuis novembre 1957 auxquels le gouvernement s'est refusé de faire droit. Application des 3 % aux retraités. Maintien du régime retraite.

EMPLOYÉS DE COMMERCE.

Augmentation des salaires, les deux jours consécutifs, la suppression des 2 heures d'équivalence.

GENS DE MER.

Lutte contre les projets portants atteintes au régime particulier des gens de mer.

OUVRIERS DU BATIMENT.

Amélioration de la loi sur les intempéries payables à partir du 1er jour.

ARTISANS ET COMMERÇANTS.

Réforme de la fiscalité, simplification du système des impôts.

Abattement à la base porté à 360.000 francs pour le calcul de l'impôt.

AGRICULTURE.

Viticulture : action pour le respect du statut viticole.
- — Règlementation de l'entrée en FRANCE des vins d'ALGERIE ;
- — Interdiction de l'importation des vins étrangers.

Oléïculture : Rétablissement de la prime de plantation pour les oliviers en faveur des petits et moyens exploitants agricoles.

Maraîchers : Limitation de l'importation des produits maraîchers étrangers.

Ouvriers agricoles : Parité de leurs salaires avec ceux de l'Industrie. Affiliation au régime général de la Sécurité Sociale.

POLITIQUE DU LOGEMENT.

Construction de logements à des prix accessibles aux travailleurs.

TOULON à lui seul a 5.000 demandes à satisfaire, et si les crédits ne sont pas accordés aux H.L.M. par l'Etat, le relogement de cette ville ne sera pas assuré avant 20 années.

Accélération des constructions prévues à TOULON.

Terrain de la Closerie (Serinette) 250 logements.

Terrain de la Marquisanne à l'ESCAILLON - 14 logements.

Terrain Nord-Arsenal au PORT MARCHAND - 300 logements.

Prise en considération de la proposition de loi communiste demandant la construction d'un million de logements en 3 ans.

Abrogation des lois et décrets sur l'augmentation des loyers.

EN FAVEUR DE LA JEUNESSE.

L'accroissement de la démographie scolaire joint au retard accumulé depuis dix années font que l'équipement scolaire ne répond pas et de loin aux besoins de l'enseignement.

D'où nécessité de construire de nombreuses écoles et former de nombreux maîtres.

Création à TOULON, et cela intéresse toutes les localités environnantes, du Collège ROUVIERE,

du Collège Classique et Moderne en bordure de l'Avenue Estienne d'Orves,

de centres d'apprentissage (le centre de Cisson a refusé cette année 150 élèves) ;

d'une Ecole de Beaux-Arts ;

d'Ecoles de plein-air ;

développer le sport et les jeux de plein-air.

Cela suppose la création de nombreux terrains de sport dans les différents quartiers.

Construction d'un stade digne d'une ville de l'importance de TOULON.

DEVELOPPEMENT DU TOURISME.

Ouverture de la Corniche Varoise qui permettra le développement du tourisme dans notre département.

Cette Corniche passant par le Littoral Mourillonnais bordera la mer pour aboutir au PRADET.

Développement du tourisme populaire.

PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE.

Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques à 80 % à tous les assurés sociaux ;

Développement des colonies de vacances ;

Création d'une maison départementale pour l'enfance inadaptée ;

Création de crèches ;

Augmentation de la retraite et des allocations des vieux travailleurs ;

Construction de foyers de vieux.

LA VALETTE - LA GARDE - LE PRADET - LE REVEST

Suppression des abattements de zone de salaires pour ces quatre communes, les ramener à la zone de salaire de Toulon ;

Création de groupes scolaires ;

LA GARONNE - SAINTE-MARGUERITE - LA PAULINE

Création d'un cours complémentaire à LA VALETTE ;

Assainissements :

Faire aboutir les projets pour l'assainissement de la commune du REVEST, des quartiers SAINTE-MARGUERITE, CAP BRUN, de la plaine de LA GARDE.

Protection de notre littoral et des intérêts des "cabaniers".

Aménager les plages et se défendre contre les interdictions de la Marine qui entrave l'expansion du tourisme.

Lutte contre l'édification dans la région de Tourris d'installations dangereuses.

Dans cette circonscription, notre Parti présente à vos suffrages un homme qui incarne la fidélité à un noble idéal, à la cause du peuple, notre camarade Jean BARTOLINI, défenseur intègre des travailleurs. Il est député du VAR depuis 23 ans. Chez lui le passé plaide pour l'avenir.

Comment hésiter à faire confiance à celui, que, ni la prison, ni les menaces, ni les difficultés passagères n'ont ébranlé un seul instant. Jean BARTOLINI est le véritable défenseur des classes laborieuses, avec son parti, il a toujours travaillé à l'union de toutes les forces de gauche.

C'est pourquoi, les électeurs l'enverront siéger pour la septième fois à l'Assemblée Nationale.

Pour la Victoire de la République. Pour l'avenir de la France !

VOTEZ et FAITES VOTER Jean BARTOLINI

IMPRIMERIE PELABON - Lotissement Aguillon - TOULON - Tél. 40-63

Le Comité central électoral.